

[Texte]

believe I heard you indicate that it was 50:50; that is, 50% for the government and 50% for the producer. Later on you indicated in an answer that it was 55% for the government and 45% for the producer. Is it in reality then that the producer pays 50% of the premium, but 45% of the total cost of the program?

Mr. Mazankowski: Yes, that is right. If you consider the 10% for administration as part of the overall cost, the two levels of government are picking that up, where before the province picked up the 10%. So you are looking at a cost-sharing arrangement of 55% government and 45% producer.

Mr. Monteith: In effect, any increase in premium cost to the producer should be just that, for the increase in protection that the new program will provide.

Mr. Mazankowski: That is correct.

Mr. Monteith: One other area referred to by a member of the committee was the fact that the producer was not present at the table, and I believe that reference was made regarding the Prince Albert meeting. Perhaps the producer was not present at that meeting, but was there not opportunity for the producer to participate in meetings prior to that, and were the governments not then considering the proposals put forth not only by producers, but by other farm groups?

Mr. Mazankowski: I am glad you raised that, Mr. Monteith, because indeed there was. I think something like 65 different submissions were brought forth by producer groups dealing with the overhaul of the Crop Insurance Program. Of course, this was done by a federal-provincial review committee, and the federal-provincial review committee worked very closely with producers and producer groups in developing what you see here today. There were broad-based consultations on it. So I agree with you; to make the point that producers were absent is perhaps stretching it a little bit, and I will let Mr. Vanclief—

Mr. Vanclief: They were not there, Mr. Minister.

Mr. Mazankowski: They were involved in this process, Mr. Chairman—

Mr. Vanclief: I do not deny that.

Mr. Mazankowski:—and I think that is the point Mr. Monteith is raising. He does not deny it now, so that means we are both right.

Mr. Foster: It seems clear to me that it is not difficult to get a consensus if you have two provinces like

[Traduction]

si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit, on envisage un partage moitié-moitié, c'est-à-dire 50 p. 100 à la charge du gouvernement et 50 p. 100 à la charge du producteur. Un peu plus tard, vous avez cité, dans une de vos réponses, une répartition dans le cadre de laquelle le gouvernement assumerait 55 p. 100 des frais, avec 45 p. 100 revenant au producteur. Est-ce à dire que le producteur doit payer 50 p. 100 du montant des primes mais seulement 45 p. 100 du coût d'ensemble du programme?

M. Mazankowski: C'est bien cela. Les frais d'administration représentent 10 p. 100 de l'ensemble des frais, et alors qu'auparavant c'était la province qui assumait ce coût, dorénavant ce seront les deux paliers de gouvernement. En fonction de cet accord, le partage des coûts se fera donc selon la répartition suivante: 55 p. 100 pour le gouvernement et 45 p. 100 pour les producteurs.

M. Monteith: En fait, toute augmentation de la prime assumée par le producteur servira à couvrir la protection supérieure que le nouveau programme lui accordera.

M. Mazankowski: C'est exact.

M. Monteith: Un des membres du comité a également rappelé que le producteur n'avait pas participé aux travaux préparatoires et on a fait allusion, je pense, à la réunion de Prince Albert. Peut-être est-il vrai que le producteur n'a effectivement pas assisté à cette réunion mais le producteur n'a-t-il pas eu l'occasion de participer aux réunions antérieures à celle-là, au cours desquelles les gouvernements ont examiné non seulement les propositions des producteurs mais également les propositions provenant d'autres groupes d'agriculteurs?

M. Mazankowski: Monsieur Monteith, je suis content que vous ayez évoqué cette question et c'est effectivement comme cela que ça s'est passé. Je pense pouvoir dire qu'au sujet de la réforme du programme d'assurance-récolte les groupes de producteurs agricoles ont présenté quelque 65 mémoires. Cette tâche incombait, bien sûr, à un comité fédéral-provincial d'examen, et ce comité d'examen a oeuvré en étroite collaboration avec les producteurs et les groupes de producteurs pour en arriver au document sur lequel nous nous penchons aujourd'hui. Ce document est donc le fruit de consultations extrêmement poussées. Je suis d'accord avec vous et il est peut-être un peu exagéré de dire que les producteurs n'étaient pas représentés. Je laisse à M. Vanclief le soin de...

M. Vanclief: Monsieur le ministre, les producteurs n'y étaient pas.

M. Mazankowski: Monsieur le président, ils ont néanmoins participé à l'élaboration de ces mesures...

M. Vanclief: Je ne dis pas le contraire.

M. Mazankowski:... et je pense que c'est cela que voulait dire M. Monteith. Il ne dit pas le contraire et donc je pense que nous avons tous les deux raison.

M. Foster: Il me semble assez évident qu'il n'est pas difficile de parvenir à un consensus dans la mesure où